



Pris au piège par le plan local d'urbanisme

Par **philou1962**, le **05/04/2008** à **20:25**

bonjour.

j'ai un sérieux problème, je suis propriétaire dans un village d'une habitation bati sur 2 parcelles de terres dont la première était urbanisée et la 2ème en terre agricole sur laquelle j'avais clôturé un tiers environ pour prolonger la 1ère pour ma famille car j'ai 5 enfants. le maire a créé un Plan local d'urbanisme dans lequel il a urbanisé ma 2ème parcelle dans le but de créer des logements.

n'ayant pas été mis au courant à temps de l'enquête publique je n'ai pas pu défendre ma cause je risque donc de me retrouver avec la moitié de ma propriété car verbalement il m'a parlé d'expropriation si je ne cédais pas mon terrain.

le PLU a été accepté le 18 février donc si il me reste une chance de faire quelque chose ?

aidez moi svp.

Par **Mike46**, le **05/04/2008** à **20:29**

Bonsoir,

Vous pouvez contester un PLU devant le tribunal administratif, vous disposez d'un délai de 2

mois à compter de sa publication.
Cordialement

Par **philou1962**, le **05/04/2008** à **20:33**

mais qu'el motif pour cette contestation

Par **Mike46**, le **05/04/2008** à **20:50**

A -t-il instauré une ZAC ou une ZAD sur la zone de la commune ou se trouve votre terrain ?
Cordialement

Par **philou1962**, le **05/04/2008** à **21:09**

je ne sais pas , par contre je ne suis pas le seul dans ce cas

qu'est ce qu'une zac ou zad

je pensais écrire au préfet une demande de recours gracieuse..

Par **philou1962**, le **08/04/2008** à **22:09**

il ne reste plus que quelques jours avant la fin du delai pour pouvoir
contester

quelqu'un peut il m'aider dans la démarche a suivre.

Par **jpdel**, le **10/05/2008** à **16:57**

adressez vous à une association locale agréée pour la protection de l'environnement et de
l'aménagement.

Son service juridique ou son avocat pourra vous conseiller.